



République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Châtillon-sur-Morin

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2023

La réunion a débuté le 27 novembre 2023 à 18h48 sous la présidence du Maire, Monsieur SOHIER ALAIN.

Membres présents :

Monsieur CAILLE Alain
Monsieur DELALONDE Tony
Monsieur HOLLEBEKE Mathieu
Madame HOLLEBEKE Ophélie
Madame RICHARD Anne Marie
Monsieur SOHIER Alain

Membres absents représentés :

Mme ARNAL Sylvia - Pouvoir à M CAILLE Alain
Mme UGOLIN Amandine - Pouvoir à M DELALONDE Tony

Membres absents :

Monsieur PARRE Maxime

Secrétaire de séance : Monsieur CAILLE Alain

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

1 - 2023-26 Communication du maire

Droit de réponse par suite de l'article paru dans le journal l'Union le 15 novembre 2023. Sans vote

2 - 2023-27 Approbation du PV du Conseil municipal du 20-07-2023

Le PV est approuvé, sans remarque, à l'unanimité

3 - 2023-28 -Approbation AG SPLXdmat 2023

Formalisme - Délibération à prendre tous les ans pour approuver la gestion de la Sté SPLXdmat, dont nous sommes actionnaires pour dématérialiser nos actes administratifs. AG approuvée à l'unanimité.

4 - 2023-29 Nouvelle mairie - Avancement APS (Avant-projet-sommaire)

Situation du projet nouvelle mairie

- L'esquisse : terminée
- Avant-Projet Sommaire (APS) : Terminé
- Avant-projet définitif (APD) : en cours. Fin de sa description, estimation définitive du cout de la construction

A la réception de l'APD, nous marquerons une pause avec le Cabinet d'Architectes POHA.

- Demande de subventions au DETR, Département, Région (Dec2023/janv2024) avec la CCSSOM
- Réception des subventions (Mars 2024)
- Point sur la poursuite du projet en fonction du montant total des subventions.

A noter :

- un surcout de + 30% du bâtiment, avec une conséquence prévue au contrat sur le prix des études - non communiqué par l'architecte à ce jour. Sera pris en compte dans le budget 2024.

Ceci s'explique par :

- L'augmentation du prix des matériaux
- Le désamiantage des bâtiments
- Des suppléments pour relevés topographiques
- Ajout d'un contrôleur technique
- La construction du garage sous-évaluée (sécurité du matériel)
- Les normes applicables RE2020 à un ERP.

5 - 2023-30 Avis sur la composition de la "conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols"

Demande du Président de la région aux conseils municipaux du Grand Est d'émettre un avis sur l'élargissement de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols au-delà de la représentation type prévue par la loi. Objectif : Accroître la représentation des SCoT(s) du fait de leur expérience, de leur capacité à construire des visions stratégiques et prospectives d'aménagement du territoire.

Le conseil municipal approuve par 5 voix l'élargissement de la composition de cette conférence. Deux abstentions.

6 - 2023-31 Loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS - Dénomination des voies et lieux-dits de la commune

L'article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022 fixe d'une part, l'obligation pour tous les conseils municipaux de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ; et d'autre part, celle de mettre à disposition ces données – y compris la numérotation des bâtiments - afin qu'elles figurent dans la base d'adresses, accessible à tous, aussi bien les services de l'état que les entreprises, les applications de géolocalisation ou les particuliers. Délai de transmission pour l'intégralité des données : 1^{er} juin 2024.

Mme Ophélie Hollebeke et Mme Arnal Sylvia ont acceptés de suivre ce dossier.

7 - 2023-32 - Cimetière - Mise en forme des données - Accessibilités

L'inventaire des tombes est terminé. Création d'un plan. Fichier des données. Refonte du numérotage. Le travail mené depuis 3 ans par la commission du cimetière et l'équipe communale a permis d'économiser 1900€.

Afin de finaliser ce travail, M le Maire propose d'utiliser une application numérique spécifique en ligne de la Sté LOGICIM pour :

- Visualiser les emplacements en réel (graphisme)
- Permettre une gestion directe des concessions par la Secrétaire de mairie
- Disposer d'un historique par tombe pour les données en possession de la commune
- Donner un accès direct public à cette application sur smartphone dans le respect RGPD

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de suivre la proposition de M le Maire et de valider le devis pour la somme de 817,5€ HT. Dit que les crédits seront pris sur le budget 2024.

8 - 2023-33 Avis conforme du Conseil municipal sur l'accélération des EnR

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport, puis l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré décide :

-de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sauf pour le photovoltaïque en toiture.

Détail de la délibération – Site internet, rubrique : actualité

9 - 2023-34 Droit de préférence sur les parcelles boisées

Vu la demande faite par Maître BOUFFIN, notaire à Sezanne, par lettre AR du 23 novembre 2023 à M le Maire, dans le cadre de son droit de préférence institué par l'article L.331.24 du Code de forestier pour une vente, de purger ce droit ou d'acquérir ce bien pour la somme de 1200€ à la signature de l'acte authentique.

M le Maire expose les conditions de l'article L.331.24 du Code forestier et propose au Conseil municipal de renoncer à ce droit pour cette propriété.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De renoncer au droit de préférence sur la parcelle de taillis cadastrée section A, numéro xxx, lieudit « Les Brulis » d'une surface de 8490m².

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h06

Informations :

- **Nomination** : M HOLLEBEKE Mathieu est nommé référent SDIS pour la commune
- **Rapport de la CCSSOM sur la gestion des OM** : Le rapport de gestion 2022, version papier est à disposition en mairie.
- **Fermeture du dépôt OM situé sur le site de la "Remise à Pompe** et son transfert dans la cour de la mairie. Arrêté 2023-8 consultable sur le site internet, rubrique : Arrêtés.

- **Repas des anciens** : Distribution le jeudi 21 décembre, à partir de 17h en mairie. Dernier délai pour les ayants droits à s'inscrire : le 11 décembre 2023.
- **Réunion de la commission des listes électorales** : le 05 décembre 2023
- **Fermeture de la mairie pendant en fin d'année** : du 22 décembre 2023 au 02 janvier 2024 inclus.
- **N4** : Reprise par la région Grand Est au 1^{er} janvier 2025 si l'État accepte l'application de l'écotaxe pour les poids lourds. (info M le Président de la région)
- **Demande d'une subvention pour un voyage scolaire** : doit être faite individuellement par courrier des parents à la mairie.
- **Travaux de voirie dans l'impasse du Petit-Étang** – Prévus : fin décembre.
- **Remerciements** : Sapeurs- pompiers pour la subvention reçue.
- **Noel des enfants de la commune** : Samedi 16 décembre à partir de 14h, en mairie.
- **Hors réunion** : Dans le cadre d'une révision cadastrale et conformément à l'article L.135B du LPF, des agents spécialisés vont procéder à une campagne photographique de certains locaux du 4 au 15 décembre 2023. Ces prises de vues seront effectuées à partir du domaine public et en aucun cas à partir de vos propriétés. Aucune autorisation n'a été donnée en ce sens.

Le Maire le 04/12/2023

